



ERIC WOERTH
MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA
FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME DE L'ÉTAT

MARIE-LUCE PENCHARD
MINISTRE CHARGÉE DE L'OUTRE-MER

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.budget.gouv.fr

<http://www.outre-mer.gouv.fr/>

Paris, le 12 février 2010
N° 26

Eric WOERTH et Marie-Luce PENCHARD annoncent la mise en place de nouvelles modalités de participation aux épreuves écrites des concours de la Fonction publique pour l'Outre-mer

Le dispositif s'appliquera dès le concours des IRA dont les épreuves débuteront le 15 février 2010

A l'issue du premier Conseil interministériel de l'Outre-mer, qui s'est tenu à l'Élysée le 6 novembre 2009, le Président de la République avait notamment annoncé une réforme des modalités de participation des candidats d'Outre-mer aux concours de la Fonction publique.

Jusqu'à présent les administrations qui organisaient des concours nationaux n'ouvraient pas systématiquement un centre d'épreuves écrites dans chaque territoire d'Outre-mer. Les candidats étaient donc tenus à de longs déplacements.

Lorsque des centres étaient ouverts localement, les horaires étaient définis sans tenir suffisamment compte du décalage horaire. Les candidats dont les territoires sont situés dans des fuseaux horaires très éloignés de la métropole (secteur Amérique et secteur Pacifique notamment), composaient à des heures très matinales ou très tardives, voire en pleine nuit.

Ces conditions constituaient donc des difficultés supplémentaires pour les candidats d'Outre-mer.

Eric WOERTH, ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, et Marie-Luce PENCHARD, ministre chargée de l'Outre-mer, ont souhaité que la réforme des modalités de participation aux concours nationaux pour les candidats d'Outre-mer entre immédiatement en vigueur. Elle s'appliquera donc dès le 15 février prochain, date de début des épreuves écrites du concours d'accès aux Instituts régionaux d'administration (IRA).

Tous les candidats d'outre-mer pourront passer les épreuves écrites dans des centres ouverts dans chacun des territoires : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.



Les candidats pourront aussi composer dans de meilleures conditions grâce à un aménagement des horaires permettant de mieux tenir compte du décalage horaire propre à chaque territoire. Ainsi, une gestion plus dynamique des horaires des épreuves, permettra d'agir sur plusieurs paramètres : début plus tardif des épreuves en métropole, raccourcissement de l'interruption entre les deux épreuves, meilleure exploitation de la durée de l'interdiction de quitter la salle après le début de l'épreuve... Grâce à la combinaison de ces mécanismes, tous les candidats d'Outre-mer composeront à des horaires mieux adaptés à leur rythme de travail. Aucun candidat ne sera plus amené à passer des épreuves écrites en pleine nuit.

Comme le soulignent Eric WOERTH et Marie-Luce PENCHARD, « il s'agit de permettre à tous les candidats, où qu'ils vivent, de participer aux concours de la Fonction publique dans des conditions de plus grande égalité ».

Contacts presse :

Cabinet d'Eric Woerth : Eva Quickert-Menzel, Aurélie Herz, Pierre-Antoine Lachal – 01 53 18 42 96
Cabinet de Marie-Luce Penchard : Matthieu Bejot – 01 53 69 26 74